

## RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS « DESIGN A SPRITE »

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. L'ACHAT N'AUGMENTE PAS LES CHANCES DE GAGNER. L'ACHAT OU LE PARRAINAGE N'AUGMENTERA PAS LES CHANCES DE GAGNER. L'OFFRE EST NULLE ET NON AVENUE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. SOUS RÉSERVE DE TOUTES LES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES, D'ÉTAT, NATIONALES, RÉGIONALES, PROVINCIALES ET LOCALES EN VIGUEUR. UNE DÉCLARATION D'ÉLIGIBILITÉ (OU DÉCLARATION SUR L'HONNEUR), UNE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET DES DOCUMENTS FISCAUX SONT REQUIS POUR ACCEPTER LE PRIX SI LE COMMANDITAIRE EN FAIT LA DEMANDE. IL S'AGIT D'UN CONCOURS FONDÉ SUR LES COMPÉTENCES, CE N'EST PAS UN JEU DE HASARD. LES GAGNANTS SERONT SÉLECTIONNÉS EN FONCTION DES CRITÈRES ÉNONCÉS.

LE COMMANDITAIRE OBTIENT DES PARTICIPANTS LES DROITS D'UTILISER LE CONTENU SOUMIS DANS LE CADRE DU CONCOURS.

- 1. Dispositions générales.** Le Concours « Design a Sprite » (le « **Concours** ») est parrainé par Epic Games, Inc., dont l'adresse est située 620 Crossroads Blvd., Cary, Caroline du Nord 27518 (« **Commanditaire** »). Le Concours est soumis aux présentes conditions générales (« **Règlement officiel** ») et à toutes les lois fédérales, d'État, nationales, régionales, provinciales et locales en vigueur. Chaque participant au Concours sera désigné dans les présentes par le terme « **Participant** », « **vous** ».
- 2. Éligibilité.** Ce Concours est ouvert uniquement aux personnes qui (i) sont âgées d'au moins 16 ans ; (ii) si elles sont mineures dans leur État ou pays de résidence au moment du Concours, ont obtenu le consentement de leur parent ou tuteur ; (iii) ne sont pas des résidents légaux d'un pays situé dans le Territoire exclu ; (iv) ne résident pas physiquement dans un pays situé dans le Territoire exclu ; et (v) possèdent un numéro de sécurité sociale, un numéro d'identification fiscale personnel ou un numéro d'assurance sociale valide délivré par l'organisme gouvernemental compétent. La vérification de l'éligibilité de chaque Participant peut être requise au moment où vous soumettez votre participation ou si vous êtes sélectionné en tant que Gagnant potentiel. Ce Concours est uniquement ouvert aux personnes physiques et les entités suivantes ne sont pas éligibles : sociétés, entreprises, organisations à but non lucratif, organismes gouvernementaux ou autres entités. Les employés du Commanditaire et de ses sociétés affiliées, sociétés mères, filiales, fournisseurs de prix, sous-traitants, agences de publicité et de loteries promotionnelles et toutes les autres agences de services impliquées dans le Concours (collectivement, les « **Entités du Concours** »), ainsi que les membres de leur famille immédiate (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs et leurs conjoints respectifs) et les personnes vivant sous le même toit (qu'elles soient ou non apparentées) que ces employés ne sont pas autorisés à participer.  
  
Sans limitation de ce qui précède, le Concours n'est pas ouvert aux personnes situées en Russie, Turquie, Iran, Corée du Nord, Cuba, Crimée, régions de Donetsk et Louhansk, ou toute autre région ou tout autre pays faisant l'objet de restrictions ou interdit par la loi applicable ou dans tout pays où la Participation est interdite par le droit américain (collectivement, le « **Territoire exclu** »).
- 3. Période d'inscription.** Le Concours commence le 17 juin 2026 à 0 h, heure normale de l'Est, et se termine le 1er juillet 2026 à 23 h 59, heure normale de l'Est (la « **Période d'inscription** »). L'ordinateur du Commanditaire sera le chronomètreur officiel pour toutes les questions liées au présent Concours. Les Participations doivent être reçues pendant la Période de participation pour pouvoir gagner.
- 4. Comment participer.** **Aucun achat ni paiement n'est nécessaire pour participer ou gagner.** Pendant la Période de participation, vous pouvez participer au Concours deux (2) fois au total en soumettant des créations originales de personnages « sprite » (la « **Soumission** ») sur le compte personnel X, Instagram, Tik Tok ou Reddit du participant avec le hashtag #DesignASprite et en rendant ces publications visibles et consultables par le public (une « **Participation** »). Si vous n'avez pas de compte X, de compte Instagram, de compte Tik Tok ou de compte Reddit, la création d'un compte est gratuite. Toutes les conditions de X, Instagram et Reddit (le cas échéant) s'appliquent. Votre compte X, compte Instagram, compte Tik Tok ou compte Reddit (le cas échéant) doit être configuré sur « public » afin que votre Soumission puisse être vue par le Commanditaire, et vous devez être en mesure de recevoir des messages privés. Vous pouvez remettre vos comptes en mode « privé » à tout moment après la fin de la Période de participation.

Le Commanditaire ne saurait être tenu responsable des Participations perdues, tardives, illisibles, corrompues ou mal acheminées.

Aucune autre forme de Participation au Concours ne sera autorisée. Sauf disposition contraire du Commanditaire, toutes les Participations deviennent la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournées aux participants. Les Participations doivent se conformer aux déclarations et exigences relatives aux Participations énoncées à l'article 5. Des frais normaux d'accès à Internet ou d'utilisation de l'appareil imposés par les opérateurs de téléphonie mobile peuvent s'appliquer aux Participations soumises via un appareil mobile. **L'accès à Internet via des appareils mobiles donne lieu à des frais de messagerie et de données.** Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer ; vérifiez auprès de l'opérateur mobile concerné pour connaître les tarifs/détails. Le consentement ne peut constituer une condition d'achat ni entraîner la facturation de frais de messagerie, de données ou d'autres frais imposés par les opérateurs de téléphonie mobile.

**Limité à deux (2) Participations; les Participations dont le nombre est supérieur à deux (2) seront pas acceptées. Les Participations soumises en dehors de la période de Participation ne seront pas prises en compte.**

5. **Exigences et conditions générales de Participation.** La Soumission doit être la création originale du Participant, ne doit contenir aucun élément protégé par le droit d'auteur, une marque (y compris tout nom de marque/logo), à l'exception de ceux appartenant au Commanditaire, ni aucun élément breveté ou déjà publié. Une Soumission nécessitant une licence ou des droits d'utilisation de la part d'un tiers, ou requérant un logiciel supplémentaire pour fonctionner, n'est pas éligible. La Soumission ne doit pas diffamer ou porter atteinte aux droits ou à la vie privée de toute personne, vivante ou décédée, ni enfreindre d'une autre manière les droits personnels, de propriété ou intellectuels d'un tiers. La Soumission ne doit pas contenir de matériel illégal ou illicite et ne doit pas promouvoir l'intolérance, le racisme, la violence ou la discrimination. La Soumission doit être conforme à la réputation du Commanditaire sur le marché, ne doit pas présenter le Commanditaire sous un jour négatif et doit être adaptée à tous les publics. Les Soumissions qui, à la seule discrétion du Commanditaire ou des juges, contiennent tout type de vulgarité ou de contenu répréhensible seront disqualifiées. Les Soumissions qui ne respectent pas ces critères énoncés, ou les Soumissions qui, à la seule discrétion du Commanditaire ou des juges, peuvent techniquement respecter les critères énoncés mais ne reflètent pas l'intention et l'esprit du Concours, ne sont pas admissibles.

La Participation constitue une attestation que : (i) le Participant est propriétaire de la Soumission, y compris, sans limitation, des droits d'auteur, (ii) le Participant est en mesure et autorisé à transmettre la Soumission ; et (iii) la Soumission ne porte pas atteinte aux droits d'auteur, marques, droits à la vie privée, droits à l'image ou autres droits de propriété intellectuelle ou autres droits légaux ou moraux de toute personne ou entité. En s'inscrivant, chaque Participant (ou, dans le cas d'un mineur éligible, le parent ou le tuteur légal dudit Participant) garantit que sa Soumission n'enfreint aucun droit de tiers et qu'il a obtenu toutes les autorisations nécessaires des parties tierces concernées pour envoyer leur Soumission.

En soumettant une Participation ou une Soumission, le Participant (et, s'il s'agit d'un mineur éligible, le parent ou le tuteur dudit Participant) accepte d'indemniser et de dégager de toute responsabilité le Commanditaire et les Entités du Concours de toute réclamation, dommage, dépense, coût (y compris les honoraires d'avocat raisonnables) et responsabilité (y compris les transactions), découlant de ou liés à la Soumission du Participant, à toute information fournie ou présentée au Commanditaire par le Participant, ou à toute violation avérée ou alléguée des certifications du Participant.

En soumettant une Participation, vous reconnaissez et acceptez que le Commanditaire puisse recevoir, dans le cadre de ce Concours, d'autres Participations susceptibles d'être similaires ou identiques à la Participation/Soumission que vous avez soumise, et vous renoncez à toute réclamation que vous auriez pu avoir, que vous pourriez avoir ou que vous pourriez avoir à l'avenir, selon laquelle toute autre Participation examinée ou utilisée par le Commanditaire puisse être similaire à votre Participation, et vous comprenez que vous ne pourrez prétendre à aucune indemnisation en raison de l'utilisation par le Commanditaire d'un tel matériel similaire ou identique.

Si le Commanditaire estime qu'une Soumission constitue ou pourrait constituer une violation du droit d'auteur, à la seule discrétion du Commanditaire, ladite Soumission sera disqualifiée. Le Commanditaire peut exiger la vérification des Soumissions selon une procédure exclusivement déterminée par ce dernier, à sa seule discrétion. Le Commanditaire se réserve le droit d'exclure toute Soumission dont il estime, à son entière discrétion, qu'elle ne répond pas à ces directives

ou enfreint de toute autre manière le présent Règlement officiel, et de supprimer ou de retirer de toute autre manière cette Participation de tout emplacement sous son contrôle ; et

En soumettant une Participation, vous reconnaissez et acceptez que vous ne serez ni maintenant ni à l'avenir rémunéré(e) pour la Participation ou pour l'octroi au Commanditaire de l'un quelconque de ces droits, sauf tel que prévu dans le présent Règlement officiel. Vous accordez également au Commanditaire une licence non exclusive, entièrement payée et libre de redevances, dans le monde entier, d'utiliser, de modifier, de supprimer ou d'ajouter des éléments à votre Participation, de la représenter publiquement, de l'afficher publiquement, de la reproduire et de la traduire, y compris, sans limitation, le droit de distribuer tout ou partie de votre Participation sous tout format média et par tout canal de diffusion.

6. **Sélection des gagnants.** Une fois la Période de participation terminée, le Commanditaire sélectionnera un panel de juges neutres (« **Juges** »). Les trois (3) meilleures Soumissions seront sélectionnées par les Juges sur la base de trois catégories d'égale importance pour un total de quinze (15) points :
- a. Utilisation unique du thème (1 à 5 points) ;
  - b. Facteur de divertissement (1 à 5 points) ; et
  - c. Aspect visuel global (1 à 5 points).

Les trois (3) Soumissions ayant obtenu les meilleurs scores seront chacune considérée comme un Gagnant potentiel (chacune, un « **Gagnant potentiel** » et, collectivement, les « **Gagnants potentiels** »). En cas d'égalité, les Soumissions ex aequo seront réévaluées en accordant une pondération double à la composante « Aspect visuel global » et la Soumission ayant obtenu le score réévalué le plus élevé sera considérée comme le Gagnant potentiel. **Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations admissibles reçues.** En participant au Concours, les Participants acceptent pleinement et inconditionnellement d'être liés par le présent Règlement officiel et les décisions du Commanditaire, qui seront définitives et contraignantes pour toutes les questions relatives au Concours.

7. **Prix.** Chaque Gagnant recevra 2 500 USD et la possibilité de voir sa Participation utilisée dans le jeu Fortnite (le « **Prix** »). Chaque prix a une valeur en espèces d'environ 2 500 USD, hors taxes, et la valeur totale en espèces des prix est d'environ 2 500 dollars américains, hors taxes. Toutes les taxes relatives au Prix relèvent de l'entière responsabilité du Gagnant. Le Prix n'est pas transférable et aucune substitution ou équivalent en espèces n'est autorisé(e), sauf à l'entière discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit de substituer au Prix un Prix de valeur de détail approximativement équivalente. Des conditions générales supplémentaires peuvent s'appliquer.
8. **Réclamer le Prix.** Chaque Gagnant potentiel sera informé de sa sélection par une notification initiale via message direct sur la plateforme par laquelle la Participation a été effectuée. Le Gagnant potentiel doit suivre les instructions de réclamation du Prix fournies dans le cadre de la notification initiale et toute instruction de réclamation ultérieure, sinon le Prix sera perdu dans son intégralité. La victoire est soumise à la vérification de l'éligibilité, y compris la vérification de l'âge, et au respect de toutes les conditions générales du présent Règlement officiel. Le fait de ne pas répondre à la notification initiale dans un délai de soixante-douze (72) jours entraînera la disqualification. Pour réclamer le Prix, le Gagnant potentiel devra signer et renvoyer dans un délai de cinq (5) jours, si la loi le permet, la Déclaration d'éligibilité, la Décharge de responsabilité générale et autorisation de publicité, et l'Exonération de responsabilité fiscale (collectivement les « **Documents du gagnant** »), qui seront fournis au Gagnant potentiel en temps utile. Si le Gagnant potentiel ne peut pas être contacté au cours des deux (2) premières tentatives, ne signe pas et ne renvoie pas les Documents du gagnant dans le délai requis, ou si une notification de prix est renvoyée comme non distribuable, ou si le Gagnant potentiel refuse son Prix, ou en cas de non-respect du présent Règlement officiel et des exigences, ledit Prix sera annulé, et le Commanditaire pourra attribuer le Prix au Participant suivant qui a reçu le score le plus élevé. En cas de perte d'un prix, le Commanditaire n'accordera aucune indemnisation. Si le Gagnant potentiel est mineur dans son état ou son pays de résidence, le parent ou le tuteur du Gagnant potentiel devra soumettre les Documents du gagnant et réclamer le Prix au nom du Gagnant potentiel. Une fois que le Gagnant potentiel aura rempli les Documents du gagnant, le Commanditaire s'efforcera de remettre le Prix dans un délai de soixante (60) jours suivant l'acceptation des Documents du gagnant. Le Commanditaire livrera, ou fera livrer, le Prix à l'adresse du Gagnant telle que fournie au Commanditaire. Les Entités du concours ne sont pas responsables des e-mails, messages ou autres communications non livrés, y compris, mais sans s'y limiter, ceux ou celles qui ne sont pas reçus en raison des paramètres de confidentialité ou de filtre anti-spam du gagnant qui peuvent détourner tout e-mail, message ou autre e-mail lié au Concours vers un dossier de courrier indésirable

ou de spam. Les participants acceptent de permettre à l'une des Entités du concours de les contacter au sujet du Concours. Le Gagnant accepte de permettre au Commanditaire d'annoncer le nom du Gagnant, sauf si la loi applicable ne le permet pas.

9. **Taxes.** Le Gagnant est seul responsable de l'ensemble des taxes, frais et autres évaluations gouvernementales applicables au niveau fédéral, régional, municipal et local, associées à la réception et à l'utilisation d'un prix ou à la participation à ce Concours. Les lois fédérales et d'État sur les retenues à la source sont sujettes à modification sans préavis. Les lois sur la retenue à la source en vigueur au moment de la réclamation du prix seront respectées, et le Gagnant pourra recevoir un formulaire 1099-MISC (si requis) indiquant la valeur au détail approximative du prix comme revenu pour le Gagnant, document que le Gagnant sera tenu de signer au moment et selon les modalités déterminés par le Commanditaire à sa seule discrétion.

## 10. **Dispositions générales**

a. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui : (i) altère ou tente d'altérer le fonctionnement du Concours, notamment le processus de Participation ou le site Web du Commanditaire ; (ii) enfreint le Règlement officiel ; ou (iii) agit de manière antisportive ou perturbatrice, ou avec l'intention d'ennuyer, de maltraiter, de menacer ou de harceler toute autre personne. **AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT OU TOUT AUTRE INDIVIDU D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU DE SAPER LE FONCTIONNEMENT LÉGITIME DU CONCOURS EST UNE VIOLATION DES LOIS PÉNALES ET CIVILES, ET SI UNE TELLE TENTATIVE EST FAITE, LE PROMOTEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS À CET INDIVIDU DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.**

b. Les Entités du concours ne sont pas responsables de toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site internet, une erreur humaine, une manipulation, un piratage ou par l'un des équipements ou programmes associés ou utilisés dans le cadre du Concours, et n'assument aucune responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard de fonctionnement ou de transmission (y compris la disponibilité ou l'accessibilité d'Internet), incompatibilité, défaillance des communications, vol, perte ou destruction des Participations, ni pour le défaut d'enregistrement de la Participation ou de toute autre information. Les Entités du concours ne sont pas responsables des dommages causés à l'ordinateur ou à l'appareil mobile des participants ou de toute autre personne, liés à ou résultant du téléchargement de contenus depuis ou de l'utilisation de tout site Web. Si, pour une raison quelconque, le Concours ou tout élément de celui-ci ne peut se dérouler comme prévu en raison de, sans s'y limiter, l'altération, l'intervention non autorisée, la fraude, un cas de force majeure, des défaillances ou erreurs techniques ou autres, ou toute autre cause similaire ou non que le Commanditaire considère, à sa seule discrétion, comme étant susceptible de corrompre ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce Concours ou de tout élément de celui-ci, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin à, de modifier ou de suspendre le Concours ou tout élément de celui-ci et de sélectionner le Gagnant parmi les Participations éligibles et non suspectes reçues avant cette mesure ou de toute autre manière jugée juste et équitable par le Commanditaire. En cas de divergence, d'ambiguïté, d'incohérence, d'erreur d'impression ou de toute autre erreur ou mauvaise communication dans toute communication, annonce, publicité ou matériel promotionnel relatif à ce Concours, le présent Règlement officiel prévaudra.

c. Chaque Prix est attribué « en l'état » sans aucune garantie expresse ou implicite de la part du Commanditaire, y compris, sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier et d'absence de contrefaçon. Seul le Prix tel que décrit aux présentes peut être attribué, en aucun cas les Entités du concours ne seront tenues d'attribuer davantage de prix ou des prix différents de ceux indiqués aux présentes. Un Prix ne peut être cédé, transféré ou remplacé, sauf par le Commanditaire qui peut, à sa seule discrétion, remplacer un Prix ou toute partie de celui-ci par un prix de valeur égale ou supérieure. Le cas échéant, un Prix n'est pas échangeable contre de l'argent, toute différence entre la valeur réelle et la VDA d'un Prix ne sera pas versée en espèces ou autrement, sauf indication contraire.

d. **Divulgarion sur les réseaux sociaux.** Ce Concours n'est en aucun cas sponsorisé, approuvé ou administré par, ou associé à Facebook, Instagram, X (anciennement connu sous le nom de Twitter), TikTok, Reddit, YouTube, Google

ou toute autre plateforme de réseaux sociaux ou similaire sur laquelle ce Concours peut être promu, annoncé ou utilisé d'une autre manière pour diffuser des informations relatives au Concours. Vous comprenez que toutes les informations sont fournies au Commanditaire et non à Facebook, Instagram, X (anciennement connu sous le nom de Twitter), TikTok, Reddit, YouTube, Google ou tout autre réseau social sur lequel ce Concours peut être promu, annoncé ou utilisé d'une autre manière pour diffuser des informations relatives au Concours. Le Commanditaire n'est pas responsable des pratiques, conditions ou actions de ces sites ou de tout autre site de réseaux sociaux et de services Web. Vous comprenez que vous êtes tenu de respecter les conditions générales de ces plateformes de réseaux sociaux.

e. **Divulgateur supplémentaire**. Ce Concours n'est pas organisé avec, par ou conjointement avec une autre entreprise, société ou fournisseur associé à une partie du Prix.

**11. Cession de droits à l'image**. En participant au Concours, vous (ou si le Participant est mineur, le parent ou tuteur légal dudit Participant) accordez (et acceptez de confirmer cette autorisation par écrit, si nécessaire) au Commanditaire ou aux représentants autorisés du Commanditaire le droit d'utiliser votre Participation, votre nom, vos informations biographiques, votre apparence, votre image, votre voix et vos déclarations à des fins promotionnelles, commerciales et publicitaires, à tout moment, sur tous les supports connus à ce jour ou découverts ultérieurement, y compris la télévision, Internet et les réseaux sociaux, dans le monde entier, sans préavis, examen ou approbation et sans notification, indemnisation ou consentement supplémentaire, sauf lorsque la loi l'interdit.

**12. Licence/Cession de la Participation**. En tant que condition de Participation, chaque Participant comprend et accorde au Commanditaire (et à tout cessionnaire) une licence et une autorisation exclusives, mondiales, perpétuelles, irrévocables, entièrement payées, libres de redevances, pouvant entièrement faire l'objet de sous-licences et transférables, d'utiliser, de reproduire, de monter, de modifier et d'exposer, de créer des œuvres dérivées de, de transmettre, de distribuer et d'afficher la Participation, sous tous formats de médias, qu'ils soient actuellement connus ou développés ultérieurement. En ce qui concerne uniquement toute Participation gagnante, le Participant reconnaît en outre et cède tous les droits, titres et intérêts relatifs à la Participation au Commanditaire (et à tout cessionnaire), y compris le droit exclusif d'obtenir des enregistrements de droits d'auteur et d'autres droits pour ladite Participation partout dans le monde, le droit exclusif de concéder des licences, d'exploiter, de vendre, de céder ou de disposer de toute autre manière de la Participation ou de l'un quelconque desdits droits y afférents, à toute fin que le Commanditaire jugera appropriée, ainsi que tous les droits subsidiaires liés à la Participation. Le Participant n'aura aucun droit d'approbation, d'examen ou de modification concernant l'utilisation future, la modification ou l'affichage de la Participation du Participant. Le Participant n'aura aucun droit à une indemnisation, à un crédit ou à une attribution, ni droit d'approbation sur toute utilisation de sa Participation par le Commanditaire. Le Commanditaire a le droit, mais pas l'obligation, de publier toute Participation pour une consultation dans le monde entier sur Internet. Les participants renoncent par la présente et à jamais à tous les soi-disant « droits moraux » reconnus maintenant ou à l'avenir en lien avec toute Participation soumise dans le cadre du Concours. Les participants conviennent que ni le Commanditaire, ni ses agents ne seront tenus responsables du retour ou de la conservation des Participations soumises. Toutes les Participations publiées sur le site Internet du commanditaire ou ailleurs peuvent être consultées par le public. Les Gagnants acceptent que, comme condition à l'obtention de tout Prix, tous les droits, titres et intérêts relatifs à leurs Participations soient transférés exclusivement au Commanditaire, et acceptent de signer toute autorisation, cession ou autre document écrit supplémentaire demandé par le Commanditaire dans le cadre du transfert et de la cession des droits relatifs à leurs Participations, et tout document écrit ainsi demandé sera requis comme condition à l'obtention du Prix, ou un autre Gagnant sera sélectionné.

**13. Décharge** En s'inscrivant, le Participant convient d'accepter et de respecter le présent Règlement officiel et convient que tout litige concernant la conduite de ce Concours, l'interprétation des règles ou l'attribution des Prix soit soumis au Commanditaire, dont la décision sera contraignante et définitive. En s'inscrivant, le Participant accepte de dégager de toute responsabilité le Commanditaire, le fournisseur des Prix, les distributeurs, et les agences promotionnelles et autres fournisseurs, leurs sociétés mères respectives, affiliés, filiales, agences de services, sous-traitants indépendants, ainsi que les dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants de l'une des organisations ci-dessus, en cas de préjudice, de perte ou de dommages à la personne, y compris le décès, ou aux biens, dus, en tout ou en partie, directement ou indirectement, à l'acceptation ou à l'utilisation/l'utilisation abusive du Prix, à la Participation à toute activité liée au Concours ou à la Participation au Concours. Le Participant reconnaît en outre qu'il peut renoncer à ses droits en ce qui concerne les réclamations qui sont actuellement inconnues ou non suspectées et, dans la mesure où cela le concerne, conformément à cette renonciation, le Participant reconnaît avoir lu et compris et renonce par les présentes expressément

aux bénéfiques de la section 1542 du code civil de Californie, ainsi qu'à toute loi similaire de tout État ou territoire, qui prévoit ce qui suit : « une décharge générale ne s'étend pas aux réclamations que le créancier ne connaît pas ou ne soupçonne pas d'exister en sa faveur au moment de l'exécution de la décharge qui, s'il les connaissait, auraient dû affecter substantiellement son règlement avec le débiteur. »

Le Commanditaire n'est pas responsable de toute erreur typographique ou autre erreur dans le cadre de l'impression de cette offre, l'administration du Concours ou l'annonce du Prix, y compris l'apparence erronée de qualification pour le Prix et, en aucun cas, un nombre de Prix supérieur au nombre indiqué ne sera attribué. Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier, d'annuler ou de suspendre le présent Concours, ou de modifier le Règlement officiel à tout moment, sans préavis individuel, si un facteur interfère avec l'administration, la sécurité ou le bon déroulement de ce Concours tel que prévu par le présent Règlement officiel. Si le Commanditaire, à son entière discrétion, choisit d'abrégier le Concours, le Commanditaire se réserve le droit, mais non l'obligation, d'attribuer le Prix parmi toutes les Participations éligibles reçues à ce jour.

Ne participez pas à ce Concours si vous vous trouvez dans un Territoire exclu et, plus précisément, si vous ne remplissez pas les conditions d'éligibilité de l'article 2. L'utilisation de tout dispositif automatisé dans le cadre de ce Concours est interdite. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour les dysfonctionnements du système informatique, du matériel, des logiciels ou des programmes, ni pour les autres erreurs, défaillances, transactions informatiques retardées ou connexions réseau, qu'elles soient d'origine humaine, technique ou d'une autre nature. Le Commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler ou de suspendre le présent Concours si des virus, bogues ou autres causes échappant à son contrôle corrompent l'administration, la sécurité ou le bon déroulement du présent Concours. Le Commanditaire n'est pas responsable des blessures ou dommages causés à l'ordinateur ou à l'équipement associé d'une personne résultant de la Participation ou liés à la Participation à ce Concours, ou résultant du téléchargement/téléversement ou liés au téléchargement/téléversement de tout matériel en lien avec ce Concours. Les Participations seront réputées être effectuées par le titulaire autorisé du compte de réseau social soumise au moment de la Participation. En cas de litige, le Gagnant potentiel peut être tenu de fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de réseau social identifié.

**14. Litiges/Limitation de responsabilité/Choix de la loi.** SAUF LORSQUE LA LOI L'INTERDIT, CHAQUE PARTICIPANT CONVIENT QUE : 1) L'ENSEMBLE DES LITIGES, RÉCLAMATIONS ET CAUSES D'ACTION À LA SUITE DE CE CONCOURS OU DE L'ATTRIBUTION DE TOUT PRIX, OU LIÉS À CE CONCOURS OU À L'ATTRIBUTION DE TOUT PRIX, SERONT RÉSOLUS INDIVIDUELLEMENT, SANS RECOURS À AUCUNE FORME DE RECOURS COLLECTIF, ET EXCLUSIVEMENT PAR LES TRIBUNAUX D'ÉTAT OU FÉDÉRAUX SITUÉS EN CAROLINE DU NORD ; 2) LA LOI DE LA CAROLINE DU NORD, SANS RÉFÉRENCE AUX RÈGLES DE CONFLIT DE LOIS, RÉGIT LE CONCOURS ET TOUS LES ASPECTS Y AFFÉRENTS ; 3) L'ENSEMBLE DES RÉCLAMATIONS, JUGEMENTS ET SENTENCES SERONT LIMITÉS AUX FRAIS RÉELS DÉBOURSÉS, SANS COUVRIR EN AUCUN CAS LES HONORAIRES D'AVOCAT ; 4) AUCUN DOMMAGE PUNITIF, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES PERTES DE BÉNÉFICES, NE PEUT ÊTRE ATTRIBUÉ (COLLECTIVEMENT, « **DOMMAGES PARTICULIERS** ») ; ET 5) LE PARTICIPANT RENONCE PAR LES PRÉSENTES À TOUS LES DROITS DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS PARTICULIERS ET À TOUS LES DROITS À DE TELS DOMMAGES MULTIPLIÉS OU AUGMENTÉS.

**15. Divisibilité.** L'invalidité, l'illégalité ou l'inapplicabilité de toute disposition du présent Règlement officiel n'affectera en aucun cas la validité, la légalité ou l'applicabilité de toute autre disposition des présentes. Toute disposition invalide, illégale ou inapplicable sera réputée dissociée du présent Règlement officiel et le reste du présent Règlement officiel sera interprété et appliqué comme si le présent Règlement officiel ne contenait pas une telle disposition invalide, illégale ou inapplicable.

**16. Autres langues.** Le présent Règlement officiel peut être traduit dans d'autres langues. En cas de conflit ou d'incohérence entre une version traduite et la version anglaise du présent Règlement officiel, la version anglaise prévaudra et régira.

**17. Liste des gagnants.** Pour obtenir le nom des Gagnants, envoyez votre demande et une enveloppe affranchie et libellée à votre adresse à : Liste des participants Gagnants du concours « Design a Sprite », Epic Games, Inc., 620 Crossroads Blvd., Cary, Caroline du Nord 27518, dans les trente (30) jours suivant la fin de la Période du concours.

\* \* \*